

La protection des humanitaires et des journalistes en zones de conflit

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : La protection des humanitaires et des journalistes en zones de conflit : quelle protection au regard du droit international ? / Murielle Lhoni ; préface, Chahira Boutayeb

Auteur(s) : Lhoni, Murielle (1989-....)

Autre(s) responsabilité(s) : Boutayeb, Chahira (1967-....) juriste (Préfacier)

Publication : Saarbrücken : Éditions universitaires européennes

Date de copyright : C 2018

Description matérielle : 1 vol. (343 p.) : ill., graph., fotogr., tabl. ; 23 cm

ISBN : 978-613-8-41281-6

EAN : 9786138412816

Classification décimale Dewey : 341.67

Note sur les bibliographies et les index : Bibliographie pages 335-338

Note de thèses et écrits académiques : Texte remanié de Thèse de doctorat Droit public - SHS Reims 2017 Humanitaires et journalistes: des acteurs de terrain non négligeables en droit international, de par leurs missions en zones de conflit armé

Résumé ou extrait : La 4e de couv. indique : "Les humanitaires et les journalistes sont des acteurs de terrain qui se mobilisent à chaque fois que des conflits armés éclatent et que des populations sont, malheureusement, livrées à elles-mêmes. Leurs missions respectives consistent, d'une part, à venir en aide aux victimes touchées soit par la maladie, soit par la famine ou encore par les blessures de guerre ; d'autre part, à informer sur la situation conflictuelle en cours, parfois à en dénoncer les dérives et violations du droit de la guerre. Cependant, le danger n'est jamais très loin de ces deux acteurs de terrain, car ils sont exposés aux effets directs et indirects du conflit armé que peuvent être : les enlèvements voire les rétentions arbitraires, les assassinats, les viols, etc. La particularité de leurs missions et la dangerosité des zones dans lesquelles ils exercent, leur ont fait gagner en importance en droit international. C'est en ce sens qu'un cadre de protection juridique des Humanitaires et des Journalistes a été élaboré par le droit international, notamment via deux de ses branches que sont le droit international humanitaire et le droit

pénal international. Il en résulte donc à la fois une protection par les textes contraignants de droit international humanitaire, ainsi qu'une protection par la répression judiciaire des violations desdits textes grâce aux règles de droit pénal international. Un équilibre parfait sur le papier que les juridictions compétentes tardent à appliquer, principalement en raison d'une négligence, voire d'un désintérêt, pour la problématique de la protection juridique des humanitaires et des journalistes."

Sujet - Nom commun : Droit humanitaire

Droit pénal international

Journalistes -- Protection

Organisations non gouvernementales -- Protection